

Processus de demande d'arrêté

Vous souhaitez obtenir un arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre :

- D'une pose d'**échafaudage**,
- D'une pose de **benne à ordure, benne à gravois**,
- D'un **déménagement / emménagement**,
- D'une livraison en tout genre pouvant occasionner des **restrictions de circulation**,
- De tout type d'intervention qui nécessite l'occupation du domaine public et/ou des restrictions de circulation.

ÉTAPE 01

Demande

- Cerfa 14023*01
- 15 jours avant la date d'intervention
- à adresser à l'adresse suivante
secretariat.technique@luzarches.net



ÉTAPE 02

Instruction

- Par les services techniques
- Sous un délai de 7 jours



ÉTAPE 03

Décision / Action

- Si avis favorable un arrêté municipal vous est délivré
- Celui-ci est à afficher au droit du site d'intervention minimum 48h avant.



De manière générale, tout type d'intervention qui nécessite l'occupation du domaine public et/ou qui occasionne des restrictions de circulation doit faire l'objet d'une demande d'arrêté.